L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 JUIN 1878. 51me Année

DUFOUR & LINET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI 8 JUIN 1878.

VENTES POUR LA GARDE CE JOUR.

Par Thibaut & Saint, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—propriétés améliorées de prix, dans le Deuxième District, au coin des rues St. Philippe et Villeré ; dans la rue Robertson, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines ; sur le chemin du Bayou, entre les rues Robertson et Villeré.

Aussi : Deux belles propriétés, rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine.

LES VICTIMES de Mme GAINES.

Un nouvel ordre du juge Billings.

Dernièrement numéro du 22 avril 1877, nous avons présenté à nos lecteurs un résumé général des procès de madame Gaines et du exposé de la décision, alors rendue, du juge Billings, de la Cour de district des Etats-Unis, qui donnait gain de cause à la célèbre plaideuse contre toute une catégorie des détenteurs des biens de Daniel Clark.

Par cette décision que les intéressés ne paraissent pas avoir frappée d'appel, la plaignante croyait avoir un intérêt de moins de $666, la Cour condamnait les détenteurs, non seulement à restituer les biens provenant de la succession de Clark, mais encore à rendre tous les fruits et revenus depuis leur acquisition et les intérêts accumulés de tous ces revenus, parce qu'ils étaient considérés comme des possesseurs de mauvaise foi!

Nous trouvions cette décision très dure et nous disions en terminant notre exposé :

Si madame Gaines n'est pas déboutée de ses prétentions soit sur une nouvelle audition de cause par le juge Billings, soit en appel par la Cour Suprême des Etats-Unis, les détenteurs des biens de Daniel Clark doivent s'attendre aux plus désastreuses conséquences et le règlement des comptes des revenus des biens à restituer ne fera qu'ouvrir une nouvelle période de litiges dans cette affaire qui menace de durer jusqu'à la fin du siècle, &c.

Nos prévisions ont failli se réaliser. La Cour avait désigné pour opérer le compte des revenus deux "masters in chancery," M. J. W. Garley et M. Sabourin.

Ainsi que nous l'avons relaté dans notre numéro du 15 janvier dernier, le premier, M. Gurley, avait présenté un rapport raisonnable et rationnel, par lequel il n'allouait aucun fruit ou revenu pour des terrains non améliorés que les défendeurs n'avaient pas occupés eux-mêmes. L'autre, M. Sabourin, avait, au contraire, exagéré les dispositions du jugement et était arrivé à des évaluations véritablement phénoménales. Il concluait en proposant d'allouer à Mme Gaines pour des terrains et propriétés aujourd'hui presque sans valeur, une somme fabuleuse de $233,559 80. Nous avons donné le 15 janvier le détail de ces sommes. Des gens qui, de créanciers hypothécaires, étaient devenus forcément acquéreurs d'un terrain valant à peine $500, étaient exposés à être condamnés à payer six ou huit mille dollars pour des revenus supposés qu'ils eussent du tirer de ce terrain.

La personne, devenue depuis quelques années seulement, possesseur d'un de ces terrains, devait payer les fruits et revenus supposés depuis l'origine du procès, c'est-à-dire qu'on la rendait responsable de la mauvaise foi présumée de ses devanciers aussi bien que de la sienne, ce qui est contraire aux règles formelles de notre code civil. Du moment où la restitution des fruits est basée sur la mauvaise foi, c'est-à-dire sur un quasi-délit, chacun ne peut être responsable que pour la durée de sa possession personnelle.

Les rapports des "Masters in chancery" ayant été contestés, la Cour a rendu le 25 mars dernier, un ordre dans lequel elle a énoncé les règles de droit qui devaient servir de guide aux "masters." Elle a réaffirmé sa décision et déclaré que les détenteurs de mauvaise foi sont tenus de rendre, non seulement les revenus réalisés, mais encore les fruits qu'ils eussent pu obtenir avec une bonne administration ordinaire.

En ce qui concerne les terrains non améliorés, le juge a dit que Mme Gaines ne pouvait réclamer tous les revenus que le possesseur eût pu retirer, en poussant à l'extrême la supposition de ce qu'il eût été possible de faire, mais qu'elle a droit à reconvrer les revenus, profits et la valeur de l'usage ou occupation qu'elle aurait, d'après les *preuves fournies*, pu retirer elle-même comme propriétaire, soit que le possesseur les ait réalisés, soit qu'il eût pu les réaliser avec une administration caractérisée par une prudence ordinaire, tenant compte de ce que le doute aurait milité en faveur du titre de propriété qui paraît si peu productif.

Le juge insiste sur le point que les revenus doivent établir que Mme Gaines eût laissé elle-même par une bonne administration ordinaire les revenus qui doivent lui être alloués.

D'autre part, le juge a décidé que les défendeurs avaient le droit de réclamer toutes les dépenses nécessaires qui eussent incombé à la propriétaire. Ceci s'applique naturellement aux taxes.

Malgré cet ordre si explicite de la Cour, l'un des commissaires. M. Sabourin, avait permis à faire ses évaluations sans preuves, d'une façon favorable aux prétentions les plus exagérées de madame Gaines, et sans tenir compte des taxes. Devant ces actes d'un tuteur des témoignages, les [illegible] ont été nouveau présentées devant le Cour qui par un nouvel ordre du 30 mai, leur a accordé 14 jours pour produire leurs témoins devant M. Sabourin, et a décidé que les rapports des commissaires ou "masters" devraient être présentés le 17 juin courant.

L'enquête se poursuit en ce moment.

L'un des éléments d'appréciation dans la cause doit être l'origine de la propriété et les fluctuations de valeur qu'ont subies les biens réclamés.

Or, les terrains dont il s'agit au procès composaient la terre Blanc (Blanc tract). Cette terre était, en 1820, une cyprière défendant de la rue Dorgenois au Bayou St-Jean, et du Canal Carondelet au voisinage de la rue de l'Esplanade, contenant 135 acres. En 1820 cette terre fut vendue par Chew et Relf, exécuteurs testamentaires de Clark, en vertu du testament de 1811, à E. Blanc pour $4,760, et en 1824, Blanc la vendit à la première municipalité pour———. La municipalité la divisa en lots et en rues et fit creuser quelques fossés pour opérer un drainage partiel et en 1837, elle l'offrit en vente par lots.

Les prix furent fabuleusement élevés car on était à l'époque où toutes les valeurs avaient monté avant la grande crise de cette année, mais la plupart des ventes faites furent rescindées faute de paiement.

En 1847, 1848 et 1849, on offrit de nouveau les terrains en vente, et les adjudications se firent à des prix très réduits. Des lots adjugés en 1837 à $500 et $550, ne rapportèrent plus que $15 à $30.

Or, c'est sur les prix fabuleux de 1837 que M. Sabourin avait basé l'évaluation des revenus possibles. Ainsi, par exemple, des terrains vendus en 1837 pour $15,075,00, mais qui, la vente ayant été rescindée, avaient été revendus par la ville en 1847, pour $618, étaient considérés par M. Sabourin comme ayant dû rapporter pendant 15 ans et donné un loyer de 5 0/0 de la valeur de $15,075,00, ce qui faisait $6,187,18 plus l'intérêt sur les loyers $2,970,00 soit $11,148,18.

La manière de procéder du commissaire n'était nullement conforme à l'esprit ni à la lettre des principes de droit, posés dans l'ordre du 25 mars.

La plupart des terrains en litige, ne pouvaient être loués même à vil prix, car plusieurs sont encore à l'état de cyprières, et aucun loyer ou revenu ne doit être alloué pour ces terrains à moins qu'il ne soit *prouvé* qu'un bon administrateur ordinaire eût pu en tirer parti, soit d'ailleurs, y enfouir de capitaux.

Il est déjà bien dur pour les adversaires de Mme Gaines de se trouver dépossédés de biens légitimement acquis et de se trouver condamnés à des restitutions comme possesseurs de mauvaise foi dans le cas où, comme il est probable, la Cour confirmerait les services qu'elle a rendus à la cause du progrès industriel

Si c'est à des gouvernements éclairés que l'on doit les traités de commerce qui ont effacé de nation à nations les haines séculaires en faisant reposer des alliances nouvelles sur des intérêts communs, la presse peut être fière d'avoir coopéré à cette grande œuvre en répandant partout de saines idées économiques et en combattant avec persévérance et énergie les erreurs accréditées du passé.

Les scènes ne purent pas plus que le commerce, se passer des services que la presse lui rend. Ses peintres, qui découlent surtout aujourd'hui de l'observation, proviennent de ce que les découvertes et les travaux de chacun deviennent à tous et que, grâce à la presse, l'univers n'est plus qu'un vaste laboratoire où le moindre fait est enregistré et où tout effort ne reste stérile.

Le rôle de la presse est aussi et surtout politique. Juste le sort des peuples était décidé dans des conseils secrets par trois ou quatre personnes : aujourd'hui, la force qui fait et défait les gouvernements, qui veut la paix ou impose la guerre est l'opinion publique. Ce jury suprême, devant lequel tous les hommes politiques doivent comparaître pour rendre des comptes, juge à l'aveugle lorsqu'une presse éclairée ne le dirige pas. La presse conduit bien mieux les esprits en présentant des faits qu'en défendant la plus juste des doctrines à l'aide d'arguments théoriques ; aussi sa mission est-elle de connaître les faits, de les contrôler et de porter à la connaissance du public tout ce que peut éclairer son jugement.

Et c'est ce que vous tous, messieurs, savez si bien mettre en pratique. Vous avez raison de vous engorgueillir d'appartenir à la presse anglaise, qui remplit glorieux qu'aucune autre sa mission. Il est point d'importune qui ne trouve chez elle secours et sympathie ; il n'est point d'injustice qui ne soit, flétrie par elle ; il n'est point de belle action qui ne soit, par elle, désignée à l'admiration publique.

Unis, comme tous les Anglais, par un même respect pour vos traditions nationales, par un même amour pour votre patrie, par un même sentiment de liberté où il n'était point relirés depuis plusieurs années. Pendant la cérémonie d'enterrement, on s'aperçut que le cadavre d'un jeune homme, enseveli depuis dix jours, avait été volé. Après la découverte, les amis du jeune homme partirent pour Cincinnati, obtinrent un permis de rechercher, se présentèrent à Miltz Medical College, accompagnés d'un membre de la Faculté. Ils furent rejoints par le fils de M. John Harrison, qui venait les aider.

L'école de médecine était en vacances, on ne trouva que quelques cadavres inconnus dans la chambre de dissection. Fatigués de chercher, ces jeunes gens étaient sur le point de partir, quand Harrison avisa par terre, à l'étage au-dessous, un treuil muni d'une corde à l'extrémité de laquelle était attachée un cadavre. Harrison descendit, et le juge qui lui convrait la figure, fut bientôt enlevé. Il fut frappé d'horreur en reconnaissant son père à qui les étudiants avaient eu soin de couper sa longue barbe pour le rendre méconnaissable. Un autre fils de M. Harrison ayant été appelé, le reconnut également, et l'on apprit bientôt que le tombeau avait été volé dans la nuit.

La plus grande indignation régnait à Cincinnati, et l'on disait que tous ces vols de cadavres se faisaient avec l'assentiment de la faculté de médecine.

Un des membres de la famille Harrison avait chargé un gardien de veiller sur le tombeau, mais celui-ci n'a rien vu ni entendu, quoique le cercueil ait été brisé et mis en morceaux, ce qui fait supposer la connivence du veilleur de nuit avec les voleurs.

La consternation fut grande dans la famille des victimes de l'horrible catastrophe de la rue Béranger s'élève à plus de 70,000 francs.

De tous les côtés, grandes et petites bourses s'ouvrent pour venir en aide à ceux qui sont si cruellement atteints par le sinistre dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps. L'hospitalité de ceux qui en ont été les témoins.

Chacun a fait un devoir de verser à la caisse ouverte par la charité, les uns des sommes plus ou moins fortes, suivant leur position de fortune ; les autres, le produit de leur journée.

On parle pour Versailles, à Paris, des préparatifs pour l'étude d'un phénomène céleste qui se produira le 3 juin.

La planète Mars sera accultée par la lune, à dix heures trente du soir. Le météore cachée jusqu'à dix heures cinquante-quatre. Ce phénomène sera également visible à Londres. Il ne se reproduira aucune circonstance analogue pendant plusieurs années.

—On annonce la mort d'un grand manufacturier, M. Louis-Auguste Monnais-Japy, ancien député de la Seine.

BORIA.

Nous commencerons demain la publication du fort roman d'Henri Gréville, *Dosia*, qui a valu à son auteur un prix Montyon, décerné par l'Académie française.

LOI SUR LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER "LOUISIANA WESTERN."—Nous publions aujourd'hui [illegible] la Louisiana Western, qui [illegible] de construire un chemin de fer de Vermillionville à la frontière du Texas dans la paroisse Calcasieu.

L'exposé officiel de la dette publique des Etats-Unis, au 1er juin [illegible] d'être connu. Il indique une réduction de $3,070,198 sur le passif fédéral pendant le mois de mai.

Le total de la dette consolidée est actuellement de $1,768,765,650; celui de la dette flottante (déduction faite de l'encaisse du Trésor, qui est de $265,902,122.

L'encaisse métallique du Trésor, dépasse le gouvernement peut disposer pour la reprise des paiements, en espèces, est de [illegible]

Nous espérons donc que le prochain rapport de M. Sabourin confirmera des évaluations ayant pour base les principes énoncés par la Cour et des preuves positives établissant que les revenus alloués ont été réellement perçus ou qu'ils eussent pu l'être par une bonne administration ordinaire.

PAIEMENT DES PROFESSEURS.—On verra par un avis inséré plus loin, que le rôle des professeurs, portiers, ségers, des écoles publiques de cette ville sera payé pour le mois de mai au bureau de l'Administrateur des finances à partir d'aujourd'hui 8 du courant. Pour plus de détails, voir l'avis.

L'EX-PRINCE IMPÉRIAL.

UN TOAST AU BANQUET DE LA PRESSE ANGLAISE.

Nous lisons dans la *Liberté* :

Les journaux bonapartistes publient le texte suivant du toast que le prince Eugène Napoléon a porté ces jours derniers à une réunion du *News Papers Press Fund*. Nous le reproduisons à titre de document et malgré les critiques acerbes d'un certain nombre de journaux. Nous ne pouvons admettre, en effet, que la publication d'un document ou d'une nouvelle soit de nature à engager la politique d'un journal.

Milord Salisbury,
Milords et messieurs,

Je suis profondément touché de l'accueil que l'on a fait aux paroles trop bienveillantes que je viens d'entendre et je prie lord Houghton de recevoir, pour lui et pour la Société qu'il préside avec tant de talent, mes remerciements sincères.

C'est avec un réel plaisir que je profite de l'occasion qui m'est offerte de rendre à la presse anglaise l'hommage qu'elle mérite ; c'est, il me semble, le meilleur moyen de témoigner la reconnaissance que m'inspire l'hospitalité que je reçois en ce moment de ses représentants.

Depuis de longues années, la presse est devenue une force sociale avec laquelle gouvernements et particuliers doivent compter.

Non-seulement on ne peut lui contester son influence, mais il faut encore reconnaître que la presse est une des conditions essentielles de notre civilisation moderne.

C'est une nécessité pour le commerce, c'est une nécessité pour la science, c'est une nécessité pour la politique.

Il n'est besoin que de jeter les yeux sur les colonnes d'annonces d'un grand journal pour se rendre compte du rôle économique que la presse périodique remplit ; il n'est besoin que de se souvenir de vingt dernières années pour reconnaître les services qu'elle a rendus à la cause du progrès industriel

Si c'est à des gouvernements éclairés que l'on doit les traités de commerce qui ont effacé de nation à nations les haines séculaires en faisant reposer des alliances nouvelles sur des intérêts communs, la presse peut être fière d'avoir coopéré à cette grande œuvre en répandant partout de saines idées économiques et en combattant avec persévérance et énergie les erreurs accréditées du passé.

Les scènes ne purent pas plus que le commerce, se passer des services que la presse lui rend. Ses peintres, qui découlent surtout aujourd'hui de l'observation, proviennent de ce que les découvertes et les travaux de chacun deviennent à tous et que, grâce à la presse, l'univers n'est plus qu'un vaste laboratoire où le moindre fait est enregistré et où tout effort ne reste stérile.

Le rôle de la presse est aussi et surtout politique. Jadis le sort des peuples était décidé dans des conseils secrets par trois ou quatre personnes : aujourd'hui, la force qui fait et défait les gouvernements, qui veut la paix ou impose la guerre est l'opinion publique. Ce jury suprême, devant lequel tous les hommes politiques doivent comparaître pour rendre des comptes, juge à l'aveugle lorsqu'une presse éclairée ne le dirige pas. La presse conduit bien mieux les esprits en présentant des faits qu'en défendant la plus juste des doctrines à l'aide d'arguments théoriques ; aussi sa mission est-elle de connaître les faits, de les contrôler et de porter à la connaissance du public tout ce que peut éclairer son jugement.

Et c'est ce que vous tous, messieurs, savez si bien mettre en pratique. Vous avez raison de vous engorgueillir d'appartenir à la presse anglaise, qui remplit glorieux qu'aucune autre sa mission. Il est point d'importune qui ne trouve chez elle secours et sympathie ; il n'est point d'injustice qui ne soit, flétrie par elle ; il n'est point de belle action qui ne soit, par elle, désignée à l'admiration publique.

Unis, comme tous les Anglais, par un même respect pour vos traditions nationales, par un même amour pour votre patrie, par un même sentiment de liberté où il n'était point relirés depuis plusieurs années. Pendant la cérémonie d'enterrement, on s'aperçut que le cadavre d'un jeune homme, enseveli depuis dix jours, avait été volé. Après la découverte, les amis du jeune homme partirent pour Cincinnati, obtinrent un permis de rechercher, se présentèrent à Miltz Medical College, accompagnés d'un membre de la Faculté. Ils furent rejoints par le fils de M. John Harrison, qui venait les aider.

L'école de médecine était en vacances, on ne trouva que quelques cadavres inconnus dans la chambre de dissection. Fatigués de chercher, ces jeunes gens étaient sur le point de partir, quand Harrison avisa par terre, à l'étage au-dessous, un treuil muni d'une corde à l'extrémité de laquelle était attaché un cadavre. Harrison descendit, et le juge qui lui convrait la figure, fut bientôt enlevé. Il fut frappé d'horreur en reconnaissant son père à qui les étudiants avaient eu soin de couper sa longue barbe pour le rendre méconnaissable. Un autre fils de M. Harrison ayant été appelé, le reconnut également, et l'on apprit bientôt que le tombeau avait été volé dans la nuit.

La plus grande indignation régnait à Cincinnati, et l'on disait que tous ces vols de cadavres se faisaient avec l'assentiment de la faculté de médecine.

Un des membres de la famille Harrison avait chargé un gardien de veiller sur le tombeau, mais celui-ci n'a rien vu ni entendu, quoique le cercueil ait été brisé et mis en morceaux, ce qui fait supposer la connivence du veilleur de nuit avec les voleurs.

La consternation fut grande dans la famille des victimes de l'horrible catastrophe de la rue Béranger s'élève à plus de 70,000 francs.

De tous les côtés, grandes et petites bourses s'ouvrent pour venir en aide à ceux qui sont si cruellement atteints par le sinistre dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps. L'hospitalité de ceux qui en ont été les témoins.

Chacun a fait un devoir de verser à la caisse ouverte par la charité, les uns des sommes plus ou moins fortes, suivant leur position de fortune ; les autres, le produit de leur journée.

On parle pour Versailles, à Paris, des préparatifs pour l'étude d'un phénomène céleste qui se produira le 3 juin.

La planète Mars sera accultée par la lune, à dix heures trente du soir. Le météore cachée jusqu'à dix heures cinquante-quatre. Ce phénomène sera également visible à Londres. Il ne se reproduira aucune circonstance analogue pendant plusieurs années.

—On annonce la mort d'un grand manufacturier, M. Louis-Auguste Monnais-Japy, ancien député de la Seine.

PLUS FORT QUE LA DYNAMITE — On lit dans une correspondance de St-Pétersbourg :

Le nom de général Baranzoff m'amène tout naturellement à vous parler d'artillerie. Notre ennuité ne faisant pas, comme la vôtre, mystère de ses travaux, je puis vous donner à ce sujet quelques nouvelles intéressantes. Vos lecteurs savent ce que c'est que l'*Abeilleine*, cette nouvelle substance explosive apportée dernièrement en Russie par un Autrichien, M. Dieterghof. A la suite des propositions qu'il avait faites à notre gouvernement, il fut [illegible] d'une commission d'officiers généraux, qui eut mission d'en [illegible] la puissance. Les résultats ont dépassé toutes les espérances. Il paraît que la force explosive de l'*Abeilleine* est [illegible] fois plus grande que celle de la dynamite. Un obus de 6 pouces, chargé d'*Abeilleine*, a produit un effet [illegible] supérieur à celui d'un obus de 12 pouces chargé de dynamite. Un bloc de granit de 2 mètres cubes, qui aurait résisté à 100 kilogr. de dynamite, a été pulvérisé par 10 kilogr. d'*Abeilleine*. Un mur de 2 mètres d'épaisseur, qui aurait résisté à 200 kilogr. de dynamite, a été renversé par 20 kilogr. d'*Abeilleine*. Enfin, un navire de guerre, qui aurait été [illegible] par 500 kilogr. de dynamite, a été coulé par 100 kilogr. d'*Abeilleine*. Ces résultats ont été [illegible] par des officiers d'artillerie et du génie. On va donc pouvoir faire des expériences très complètes, et notre comité d'artillerie vient d'en établir le programme.

Il faut vous dire d'abord que des essais ont déjà été faits en Prusse, et M. Diterkorhof assure même que l'*Abeilleine* y est déjà employée sur une grande échelle, principalement pour le chargement des obus destinés au tir contre les maçonneries et les cuirassés ainsi que pour la défense des retranchements de toute espèce.

Les expériences faites en Prusse ont prouvé que les projectiles remplis d'*Abeilleine* produisent très bien ce choc des gaz de la poudre dans l'âme des bouches à feu, et produisent lors de leur éclatement des effets destructeurs bien supérieurs à ceux que donne la poudre ordinaire.

Météorologie météorologique.

Vendredi, 7 juin, 9 h. 43 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	72	Nashville, Tenn.	72
Canton, Miss.	77	Natchez, Ala.	82
Cairo, Ill.	74	Montgomery, Ala.	82
Cincinnati, O.	74	Memphis, Tenn.	80
Davenport, Iowa.	64	New Orleans, La.	86
Dubuque, Iowa.	62	Omaha, Nebr.	70
Galveston, Texas.	87	Pittsburgh, Pa.	72
Indianola.	87	Raymond, Miss.	78
Keokuk, Iowa.	66	Shreveport, La.	86
Key West, Fla.	82	St. Louis, Mo.	76
La Crosse, Wis.	58	St. Paul, Minn.	65
Leavenworth, Kan.	67	Vicksburg, Miss.	82
Louisville, Ky.	77	Yankton, D. T.	66

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta.	5.07	Nashville, Tenn.	4.00
Cairo, Ill.	26.07	New Orleans.	2.10
Cincinnati, O.	9.08	Omaha, Nebr.	17.06
Davenport, I.	6.08	Pittsburgh, Pa.	2.10
Keokuk, Iowa.	11.06	Shreveport, La.	22.10
La Crosse, Wis.	5.00	St. Louis, Mo.	34.01
Leavenworth, K.	16.07	St. Paul, Minn.	4.10
Louisville, Ky.	3.01	Vicksburg, Miss.	20.00
Memphis, Tenn.	21.06	Yankton, D. T.	10.00

'An-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

H. H. SIMONS
Sergeant Signal Service, U. S. A.

23—Un terrible désastre prévenu.—Il n'y a pas de désastre, excepté les plus fatales [illegible] qui ne puisse être réparé par le temps et par le travail. Mais il est [illegible] des maladies quand elles deviennent chroniques, et aucunes ne sont plus sujettes à prendre ce caractère, puisent complètement le système. Pour prévenir ce terrible désastre, il faut avoir recours aux Bitters de Hostetter, qui sont si efficaces, ainsi que le prouve l'expérience, contre crampes de douleur du ton et de la régularité aux organes de l'urination. Aussi bien qu'un fait, à l'automne et aux loyaux. Un autre résultat favorable de ce remède, qui est la connaissance naturelle de ses actions diurétique, c'est l'élimination du sang des impuretés qui engendrent le rhumatisme, la goutte, l'hydropisie et d'autres maladies. En augmentant l'activité des reins, ces Bitters augmentent aussi l'efficacité dépuratrice de ces organes qui sont les plus importants connus pour la sortie de ces impuretés.

MERRE, MERRE, MERRE,

Ne manquez pas de voir présenter le drame connu sous le nom de "Mrs Winslow's Soothing Syrup," [illegible] ce soir, à [illegible] Théâtre, par les charmants enfants. Il semblera, nous le croyons, règle l'intention, et, en rendant la santé à l'enfant, amène le repos à la mère.

8 juin

Le fisc est vert.—Le fisc est l'organe impartial de tout le système [illegible] qu'il contribue à la vie, la santé et le bonheur de l'humanité. Quand il est [illegible] dans ses fonctions, les sources d'[illegible] en sont les [illegible]. La digestion de la nourriture, les mouvements de cœur et du sang, l'action des cerveau et du système nerveux [illegible] les [illegible] sont [illegible] dans [illegible]. Il a été prouvé avec satisfaction pour guérir les gens [illegible] de [illegible] et de [illegible] de la maladie de fois, et tous les troubles qui [illegible] [illegible] [illegible]